

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 JUIN 2015

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, Mme RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

PRESENTATION DU PROJET DE LOGO DE LA COMMUNE REALISE PAR LES ELEVES DU COURS MOYEN DE L'ECOLE DE BEARD-GEOVREISSIAT

Monsieur le Maire accueille Mme BESSARD et ses élèves pour une présentation des projets.

Mme BESSARD indique la démarche proposée aux élèves : divers exemples de logos réalisés dans les communes et villes voisines, le pourquoi d'un logo, le cahier des charges de la commune, notamment pour le choix des couleurs et du symbole (bleu, vert et cascade). Après une réflexion sur la commune de Béard-Géovreissiat, l'aspect montagne et forêt est également ressorti.

Les propositions et dessins des élèves ont été réalisés de façon anonyme puis ils ont été soumis au vote de l'ensemble des élèves de l'école. Les six projets retenus sont présentés au Conseil Municipal par les élèves qui font part de leur vision : tous les projets respectent l'idée de départ (couleurs et cascade) et certains intègrent une forêt, une passerelle, une ruine, un sapin, les initiales ou le nom de Béard-Géovreissiat.

Les élus sont très satisfaits de cette présentation et remercient Mme BESSARD et ses élèves pour cette réalisation et pour avoir su répondre à la demande du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de retenir trois propositions à partir desquelles il élabore un projet de logo de 3 x 8 cm, avec le nom de BEARD-GEOVREISSIAT, un sapin pour le vert et une cascade pour le bleu.

ONF - TRAVAUX SYLVICOLES ET DE MAINTENANCE POUR 2015 :

Monsieur le Maire informe que les travaux de dégagement manuel à réaliser dans les parcelles B291, et D741 et 975 (sur Izernore), estimés en février dernier à 2 750 € HT, soit 3 025 € TTC, bénéficieront d'une subvention de 60 % du dispositif « construire une ressource forestière pour l'avenir ».

Le Conseil Municipal prend acte de ces travaux et du montant de la subvention de 884 € attendue pour un montant de travaux revu à la baisse par l'ONF et chiffré à 1 474 € TTC.

OPERATIONS TRANQUILLITE VACANCES ET TRANQUILLITE ENTREPRISES

Monsieur COMTET informe que le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie a récemment rappelé, qu'à un mois et de demi des vacances d'été, nombre de résidences ou locaux commerciaux seront durablement inoccupés.

Aussi, afin de prévenir les cambriolages, les services de gendarmerie invitent la commune à réserver un encart dans le bulletin municipal ou tout autre support de communication sur lequel peuvent être donnés utilement quelques conseils permettant de prendre des mesures de bon sens en vue de dissuader les atteintes aux biens.

Il pourra également être rappelé l'existence des opérations tranquillité vacances et tranquillité entreprises que chaque brigade de gendarmerie assure : les intéressés se font enregistrer à la brigade locale du lieu de résidence ou d'implantation de l'entreprise et renseignent une fiche communiquant les informations utiles (modèles de fiches disponibles en mairie).

Ils bénéficieront ainsi de passages réguliers et ciblés des services de gendarmerie pendant la période d'absence.

Le Conseil Municipal prend acte du dispositif et demande à la commission communication de diffuser l'encart avec le prochain « Infos Village » et de communiquer les informations sur le site internet de la commune.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PREVUS EN 2015

. **Aménagements de sécurité Rue de Béard** : L'Agence départementale d'ingénierie travaille actuellement pour une présentation d'esquisses (de la plus simple à la plus complexe, en fonction des implantations, chicanes, choix des revêtements, reprise ou non des bordures et trottoirs existants). A l'issue de cette phase, elle présentera une étude financière avec estimation et décomposition par tranche ainsi qu'un dossier de demande de subvention. Le coût de sa mission s'élève à 3 150 € HT.

. **Renforcement du réseau d'eau potable au village** :

Monsieur COMTET rappelle qu'il est prévu de remplacer une ancienne canalisation de 60 depuis l'intersection Rte de Pire/Rue du Lavoir, jusqu'à la Place de la Mairie. Cette canalisation, alimentée par celle du Chemin de Grande Vie, est vétuste et les travaux ont pour objet de lutter contre les fuites. Il ajoute que la canalisation de Chemin de Grande Vie, également en 60, sera à reprendre pour un diamètre de 100.

Monsieur COMTET informe qu'il rencontrera le bureau INFRATEC en vue de la réalisation d'un cahier des charges permettant à la commune de consulter des entreprises pour le remplacement de ces deux canalisations d'eau potable au village.

. **Réalisation de la chaussée de l'Impasse aux Chênes et reprise de celle Impasse des Fleurs** : Monsieur COMTET informe que suite à la consultation lancée pour ces travaux, il a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA, d'un montant total de 32 637 € TTC, comprenant 3 tonnes de Point à Temps pour la réfection annuelle des chaussées, la reprise en bicouche de l'Impasse des Fleurs et la réalisation de l'impasse aux Chênes en enrobé. Les travaux seront réalisés fin juin/début juillet.

. **Aménagement de sécurité aux abords de l'Ecole** : La commission conjointe travaux/école qui s'est réunie du 19 mai dernier a proposé de réaliser les aménagements suivants :

- Abattre la butte près de l'école pour aménager environ 7 places de parking. Dans l'attente d'un chiffrage, il est proposé, dès la prochaine rentrée scolaire, de faire stationner les enseignants le long de l'impasse vers la maison Grospeiller.

- Aménager un cheminement piéton entre l'impasse aux Fourches et l'Impasse de l'Ecole.

- Un passage piéton sera tracé pour permettre l'accès au parking rue de la Croix.

- Agrandissement du parking par la réalisation d'arrêts minute (transfo et massif de fleurs).

- Mise en place de deux panneaux d'arrêt et stationnement interdits de chaque côté de l'impasse de l'école.

Ces aménagements seront opérationnels dès la prochaine rentrée scolaire permettant ainsi de juger la pertinence de travaux supplémentaires, notamment la réalisation du parking de 7 places sur le haut de l'impasse de l'Ecole.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement des travaux et valide le programme d'aménagements de sécurité aux abords de l'école. Il demande qu'une information soit réalisée auprès des parents dès la rentrée de septembre pour le respect des règles de stationnement et la sécurité des enfants.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur COMTET informe que suite aux différentes décisions intervenues depuis le vote du budget primitif 2015, il convient de réajuster certains crédits budgétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires suivantes :

Budget annexe eau et assainissement :

. Dépenses de fonctionnement :

. compte 615 : entretien et réparations : + 5 000 €

. compte 022 : dépenses imprévues : - 5 000 €.

Budget Principal :

. Dépenses d'investissement :

. Opération 59 local technique : cpte 2188 : matériel technique : + 2 000 €

. Opération 41 Informatique : cpte 2183 : matériel informatique : + 2 000 €

. Compte 020 dépenses imprévues : - 4 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Site internet de la commune** : www.beard-geovreissiat.fr.

. **Parade des Folklorie's** : Béard-Géovreissiat recevra le groupe de l'Ile de la Réunion le 8 juillet à la salle des Fêtes.

. **Fête de la Saint Jean-Baptiste dimanche 21 juin** : apéritif au Four de Géovreissiat à la sortie de la messe.

. **Commémoration du 19 juillet à la Stèle de la Croix Chalon**

Prochain Conseil Municipal : lundi 29 juin 2015 à 19h30.